



Béruges, le 13 février 2024

Mairie
1 place de l'église
86190 BERUGES

Objet : Appel à une approche réfléchie du développement de l'énergie solaire sur notre territoire communal

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élu.es,

Nous souhaitons attirer votre attention sur le développement rapide de parcs photovoltaïques qui met en péril les terres agricoles et forestières. Elles sont pourtant essentielles, non seulement pour la production alimentaire, mais aussi pour la biodiversité et l'équilibre des écosystèmes. Il est impératif de concilier la transition vers des énergies renouvelables avec la sauvegarde des ressources.

Béruges couvre une superficie de 3 263 hectares, dont près de la moitié est constituée de forêts (1 446 hectares). Nous attirons votre attention sur les risques associés à la loi AER, autorisant la réalisation de coupes-rases de forêts de 25 hectares en vue de l'installation de panneaux solaires. Cette approche productiviste néglige la richesse écologique des zones forestières, sacrifiant ainsi un patrimoine irremplaçable au nom du développement énergétique.

Les campagnes ne doivent pas être industrialisées. Une centrale photovoltaïque constitue une installation industrielle aux conséquences potentiellement dévastatrices pour l'environnement. Les infrastructures nécessaires dégradent nos campagnes et modifient les écosystèmes de manière irréversible. Il est actuellement essentiel de préserver nos paysages et la biodiversité qui caractérise l'identité de notre commune. C'est pourquoi, nous sollicitons un positionnement de votre conseil municipal sur ce sujet crucial.

La sobriété énergétique est à privilégier, et nous soulignons que les surfaces déjà artificialisées, telles que les grandes toitures, les friches industrielles et les parkings, offrent

des gisements solaires suffisants. Les investissements nécessaires pour installer des panneaux solaires sur ces zones sont justifiés par une vision durable et respectueuse de l'environnement.

En ce qui concerne l'agrivoltaïsme, il est indispensable de veiller à la complémentarité entre la production d'électricité et la production alimentaire. L'agrivoltaïsme offre aux agriculteurs une opportunité de diversifier leurs sources de revenus et peut contribuer à renforcer la viabilité économique des exploitations agricoles. Cependant, il est important de s'en saisir en gardant la vocation première des terres agricoles : celle de produire des aliments et d'assurer notre souveraineté alimentaire.

Ainsi, l'évaluation attentive de l'impact potentiel sur notre agriculture, la compétition entre la production d'énergie et l'activité agricole, ainsi que la préservation des terres agricoles, de la forêt et de l'environnement sont impératives. En adoptant une approche équilibrée, notre commune peut contribuer à la transition énergétique tout en préservant notre environnement local.

Nous recommandons une approche prudente et réfléchie face aux propositions des promoteurs de projets photovoltaïques.

Nous sommes convaincus que, grâce à un dialogue ouvert et constructif, des solutions équilibrées peuvent être trouvées pour le bénéfice de l'ensemble de la communauté.

Nous vous remercions de prendre en considération nos préoccupations et de défendre l'intérêt des citoyens et de l'environnement dans vos prises de décision.

Nous restons à votre disposition pour discuter de ce sujet plus en détail.

Bien cordialement,

Pour SILVA, les membres du conseil d'administration :

Isabelle GUÉRIN

Damien LADIRÉ

Alain PERSUY

Bertrand JOUBERT

Vanessa MERLE

Brigitte SMONING

Elise LABUSSIÈRE

Frédérique MOREAU

David SORIN